



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le 15 octobre 2018 à 19H00, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie,  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 12

Membres absents : 7

### **Membres présents :**

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, Mme LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, M.LE GRASSE Jean-Pierre.

### **Membres absents excusés :**

Mme SEGUIN Brigitte donne pouvoir à Mme SERVAIS Françoise  
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane  
M. PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à THEBAULT Pierre  
Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève  
M.LEROY Mickaël donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles  
M. GRAND-CLEMENT Alain  
Mme AUZANNEAU Chantal donne pouvoir à M. LE GRASSE Jean-Pierre.

**Secrétaire de séance** : M. THEBAULT Pierre.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE GRAND POITIERS – PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire présente le rapport d'activités 2017 du Président de la Communauté Urbaine (CU) « Grand Poitiers » aux conseillers municipaux et les invite à consulter ce document.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE – COMPETENCES FACULTATIVES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les statuts de la Communauté Urbaine, Grand Poitiers reprenant les compétences obligatoires d'une Communauté urbaine et les compétences facultatives de la Communauté issues des statuts des anciens EPCI, ont été arrêtés, le 28 décembre 2017, par Madame La Préfète de la Vienne.

La loi NOTRe prévoit un délai de deux ans pour régler le sort des compétences facultatives afin que ces dernières soient restituées ou exercées, entièrement ou partiellement, par la Communauté. La nouvelle modification des statuts, adoptée par le conseil communautaire lors du conseil du 28 septembre 2018, porte donc sur les compétences facultatives de la Communauté urbaine. Il s'agit notamment des compétences petite enfance-enfance-jeunesse, de la culture et du patrimoine ou encore des sports.

Conformément à la réglementation, cette nouvelle modification de statuts doit faire l'objet d'un avis des organes délibérants des collectivités adhérentes. Après consultation sur ce sujet, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le projet de statuts de Grand Poitiers, Communauté Urbaine.

### **CIMETIERE – TARIFS DES CONCESSIONS**

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'appliquer de nouveaux tarifs de concessions, applicables au 1er novembre 2018.

### 1) CONCESSIONS DE TERRAIN

* concession perpétuelle (2m <sup>2</sup> )	750 €
* concession cinquantenaire	250 €
* concession trentenaire	200 €

### 2) CONCESSION DE TERRAIN POUR CAVEAUX A URNES

* case pour 50 ans	600 €
* case pour 30 ans	450 €

### 3) COLUMBARIUM – CONCESSION DE CASES

* case pour 50 ans	600 €
* case pour 30 ans	450 €

#### **CONVENTION DE STAGE – STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR UN ELEVE EN CLASSE DE 3EME**

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord sur la réalisation d'un stage en milieu professionnel, par un élève en classe de 3<sup>ème</sup>, d'une durée de 2 jours, les 19 et 23 novembre 2018, au sein du service technique de la commune.

#### **ACTIVITE LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – ANNEE 2018-2019**

Dans le cadre de l'activité « lire et faire lire » dispensée dans les écoles par des bénévoles de plus de 50 ans, en partenariat avec la ligue de l'Enseignement de la Vienne, en vue de favoriser le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, se prononce en faveur de la poursuite de cette activité pour la période 2018-2019.

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

##### Décision n°14/2018 du 26 septembre 2018

Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre de l'activité « éveil corporel » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec l'association « Donne Moi La Lune » de Béruges, pour la période scolaire 2018-2019.

##### Décision n°15/2018 du 26 septembre 2018

Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre des activités « cycle d'apprentissage du handball » et « jeux de ballons » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec l'association « Handball Club de Biard » de Biard, pour la période scolaire 2018-2019.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet de restructuration du foyer Guillaume d'Aquitaine
- Courrier du 9 octobre 2018 des groupes d'opposition
- LGV – Invitation à la réunion publique du 23 octobre 2018
- Sécheresse – Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Limitation de vitesse sur la RD 910 - Informations
- Décès et disparitions de chats sur la commune – informations
- Cérémonie du 11 novembre - Commémoration du centenaire de l'armistice de 1918
- Projet de location de bureaux au Syndicat Clain Aval
- Abri voyageurs – informations
- Elagages d'arbres.